

Dossier à renvoyer à :
Ville de LOOS
Hôtel de Ville
Services Techniques
BP 109
59373 LOOS CEDEX
Tel : 03.20.10.40.00

N° de dossier

Date de dépôt

Cadre réservé à l'Administration

**DEMANDE D'INTERVENTION
POUR L'ENLEVEMENT DE TAGS OU GRAFFITIS**

I – IDENTITE DU DEMANDEUR

Monsieur ou Madame

demeurant

Tél fixe : Tél portable :

Mail :

agissant en qualité de :

- propriétaire
- syndic ou représentant des propriétaires des immeubles collectifs à usage d'habitation de moins de 10 logements

II – OBJET DE LA DEMANDE

Adresse de l'immeuble concerné par la demande	
Type d'immeuble concerné	<input type="checkbox"/> logement individuel <input type="checkbox"/> immeuble collectif de moins de 10 logements <input type="checkbox"/> commerce d'une surface de vente de moins de 450 m ² (*) <input type="checkbox"/> artisan <input type="checkbox"/> profession libérale
Nombre de graffitis	
Evaluation de la surface concernée / Dimensions (max 5 m ² pour les logements, 10 m ² pour les autres locaux, à une hauteur de 2 m maximum)	
Localisation	<input type="checkbox"/> façade avant <input type="checkbox"/> pignon <input type="checkbox"/> autres (précisez) (*).....
Nature du/des support(s) ex : porte bois, brique, façade peinte, ...	<input type="checkbox"/> Surface brute (béton, ciment plâtre, bois, briques, acier, céramiques, autres (précisez) <input type="checkbox"/> Surface enduite (peinture, vernis, enduits, autres (précisez)

(*) Si le tag concerne un commerce et qu'il est situé sur un rideau métallique, merci de préciser les horaires d'ouverture du commerce :

III – PIÈCES À JOINDRE

- ✓ Photographies des tags (de près et de loin) prises de la voie publique
- ✓ Document attestant votre qualité de propriétaire ou de syndic de copropriété pour les immeubles collectifs de moins de 10 logements (Taxe foncière, relevé de cadastre, ...)
- ✓ Attestation de dépôt de main courante / procès-verbal de dépôt de plainte

IV – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e)

- ✓ Après vérification par les services concernés du bien-fondé de la demande et de la capacité technique à la prendre en compte, autorise la ville de Loos, ou son prestataire désigné, à procéder à l'enlèvement des tags et/ou graffitis figurant sur le bien immobilier ci-dessus désigné, étant précisé que seuls les tags situés à moins de 2 mètres de hauteur, d'une surface maximale de 5 m² pour les logements et 10 m² pour les autres locaux, visibles de la voie publique, peuvent être traités et que l'effacement est circonscrit à l'emprise du tag ou du graffiti (*en aucune manière il ne s'agit d'effectuer la réfection ou la restauration de l'intégralité d'un mur ou du support en général mais uniquement d'assurer l'enlèvement du tag*),
- ✓ Renonce à toute réclamation en cas de non prise en compte de la demande
- ✓ Dégage la Ville de Loos de toute responsabilité en cas de non-satisfaction quant au résultat obtenu, le demandeur ne pouvant nullement se prévaloir de l'absence d'un quelconque résultat escompté par lui
- ✓ S'engage à renoncer à tout recours contre la ville et contre son prestataire en cas de dommages tels que dégradation, fissuration, cloquage des peintures, enduits ou matériaux des façades traitées et leurs abords

Seuls les dossiers dûment complétés seront enregistrés et soumis à étude.

Fait à, Le

Signature du demandeur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)